

Arrêté n° 17-387

Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-15 ;

VU les avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 17 février 2017 ;

ARRETE

Article 1 : L'association visée dans cet article a obtenu un renouvellement d'agrément au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans :

- « Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile-de-France »
22 rue de l'orme au Charron - 77340 PONTAULT-COMBAULT.

Article 2 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Paris, le 27 mars 2017

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET